

ECOLE SAINT-VAAST

GARDERIE en primaire

HORAIRES de classe

Le matin : 08H30 - 11H45
L'après-midi : 13H30 - 16H30

L'école est ouverte : - le matin à partir de **07H30**
- le soir jusqu'à **18H30**

Tous les enfants présents à l'école **avant 8h et après 17H** sont considérés comme étant en garderie.

Tarifs prévisionnels 2019-2020 :

GARDERIE DU MATIN :

- Option 1 : Inscription REGULIERE (1 ou 2 jours/semaine) à la garderie **MATIN** : 84€ pour l'année
- Option 2 : Inscription REGULIERE (3 ou 4 jours/semaine) à la garderie **MATIN** : 120€ pour l'année

GARDERIE DU SOIR :

- Option 1 : Inscription REGULIERE (1 ou 2 jours/semaine) à la garderie **SOIR** : 120€ pour l'année
- Option 2 : Inscription REGULIERE (3 ou 4 jours/semaine) à la garderie **SOIR** : 170€ pour l'année

TICKETS OCCASIONNELS : vendus **par carte de 10, soit 30€** (toute heure commencée est due). Les cartes sont à demander par écrit à Mme Alisse par le biais de l'enseignant. (Joindre le règlement sous pli cacheté au nom et classe de l'enfant).

Tout dépassement régulier d'horaire nous obligerait à facturer la garderie au tarif des heures supplémentaires que nous devrions à la personne chargée de ce service.

ETUDE DU SOIR en primaire

Une étude surveillée est proposée, tous les jours, aux élèves des classes de CE1(SV), CE2, CM1 et CM2. Pour un bon suivi du travail, les élèves qui fréquentent l'étude ne peuvent sortir avant **18h (minimum) 18h30 (maximum)**. Il n'est pas possible d'inscrire votre enfant de manière occasionnelle.

Taris prévisionnels 2019-2020 :

- Option 1 : **180€** par an pour les élèves qui restent régulièrement à l'étude (1 ou 2 soirs)
- Option 2 : **250€** par an pour les élèves qui restent régulièrement à l'étude (3 ou 4 soirs)

En fonction du nombre d'enfants inscrits, les inscriptions tardives pourront ne pas être recevables. Néanmoins, il sera possible éventuellement d'inscrire ou de désinscrire votre enfant, au cours de l'année en nous transmettant un courrier avant les vacances scolaires.

Inscription de l'élève (présence régulière)

A rendre au plus tard, définitivement, le jour de la rentrée à l'enseignante de votre enfant.

M. et Mme inscrivent leur fils/fille

- à l'étude surveillée : **option 1** (1 ou 2 j/semaine) **option 2** (3 ou 4 j/semaine)
- à la garderie du matin : **option 1** (1 ou 2 j/semaine) **option 2** (3 ou 4 j/semaine)
- à la garderie du soir : **option 1** (1 ou 2 j/semaine) **option 2** (3 ou 4 j/semaine)

Le
Signatures :